

René ROBAYE

Le droit romain

3^e EDITION



BRUYLANT

ACADEMIA



BRUYLANT

Le droit romain fait partie du patrimoine culturel européen, au même titre que la littérature française, l'architecture italienne ou la musique allemande. Pendant des siècles, il a été considéré comme la raison écrite, comme le seul système juridique de qualité. Non sans motifs, car le génie de Rome est d'abord celui de son droit et l'influence des institutions romaines reste considérable, surtout dans le domaine des rapports entre particuliers.

Cet ouvrage s'adresse aux étudiants en droit et à tous ceux qui s'intéressent aux fondements historiques du droit privé. La structure de notre droit, ses définitions, ses raisonnements et ses distinctions viennent en grande partie de la compilation de Justinien, elle-même héritière de la jurisprudence classique. Après avoir décrit le cadre historique du droit romain et ses sources, l'ouvrage présente le droit des personnes, les successions, le droit des biens et le droit des obligations à travers l'étude des contrats et de la responsabilité contractuelle. Il contient également un tableau chronologique ainsi qu'une liste des expressions et proverbes latins encore utilisés aujourd'hui, avec leur traduction.

René ROBAYE est docteur en droit, licencié en philologie romane et licencié en sciences historiques. Il est professeur à l'Université catholique de Louvain et aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur. Il enseigne le droit romain, l'histoire du droit, les institutions de l'Antiquité et l'introduction au droit contemporain.

ISBN 2-8027-2151-8



ISBN 2-87209-815-1